

Grande percée médicale au Koweït : la chasse aux homosexuels

Depuis quelques jours les parlementaires koweïtiens sont saisis d'un projet de loi présenté par le directeur de la Santé Publique qui vise à instaurer, au Koweït et dans les pays du Golfe, l'obligation d'un « [examen clinique](#) » de tous les étrangers [masculins] qui demandent à séjourner dans ces royaumes. Ce projet vise à déterminer si l'étranger est homosexuel, ce qu'ils appellent du « troisième sexe ». Si son homosexualité est confirmée, l'étranger se verra délivrer un certificat le déclarant « non convenable », qui lui interdira l'entrée au Koweït et aux autres pays du Golfe. Cet examen médical sera généralisé à tous les demandeurs d'emploi masculins.



Le journal koweïtien *al-Ra'i*

Selon les déclarations qu'ils ont faites au [journal koweïtien al-Ra'i](#) (L'opinion), les députés sont favorables à cette loi et même très convaincus de sa nécessité :

« C'est un effort louable et remarquable pour en finir avec de tels phénomènes étrangers à nos sociétés ». « Toute personne non convenable sur le plan sanitaire doit être interdite d'entrée afin de protéger la société et ses fondamentaux ».

« Cette démarche est en symbiose avec notre charia et nos coutumes ».

« Ce pas en avant s'impose légalement, nous le soutenons et nous le considérons aussi comme une demande populaire. Il doit être généralisé et il ne faut pas le cantonner aux gens de

maison quand nous voulons protéger nos enfants de ce phénomène et de ces comportements déviants et qui vont à l'encontre des préceptes de la religion ».

Un autre député poursuit : « Ce projet est béni, il n'a rien à voir avec les libertés individuelles, c'est une question de morale et de culture. A chaque société sa religion et ses traditions que chaque visiteur ou ouvrier se doit de respecter ».

« Cette catégorie de population est toujours porteuse de maladies dues à des pratiques immorales ».

Pour d'autres encore : « Parler avec emphase des libertés individuelles ne doit pas être au détriment de la morale sociale ». Et « Faire du sexe un jeu est contre l'instinct et une agression contre les valeurs. Les premiers qui ont tracé cette déviation est le peuple de Loth : « Et Nous renversâmes [la ville] de fond en comble et fîmes pleuvoir sur eux des pierres d'argile dure (Sourate Al-Hijr 74) car leur punition fut parmi les plus dures des punitions ». Un dernier député ajoute : « Nous nous désintéressons des organisations qui s'opposent à ce projet, elles n'ont pas de tutelle sur nous et ce ne sont pas elles qui protègent nos valeurs et nos mœurs ... ».



Amants dans la poésie persane (Dailyxtra.com)

L'homosexualité est illégale dans 78 pays et elle [est punie de mort](#) dans 5 pays de l'OCI (Organisation de la Conférence Islamique, qui regroupe 57 pays) :

En Iran depuis 1979, date de l'arrivée du régime des mollahs, 4.000 homosexuels ont été condamnés et exécutés. Les mineurs qui pratiquent la sodomie reçoivent 74 coups de fouet.

En Arabie Saoudite, la peine maximale est la condamnation à mort. L'État tend vers d'autres punitions telles les amendes, la prison ou les coups de fouet.

Au Soudan, des coups de fouet sont infligés pour le premier délit et la peine de mort au troisième délit. La femme n'est pas oubliée : 100 coups de fouet si elle n'est pas mariée et parfois la lapidation. Un évêque du Sud-Soudan a même mené une campagne en 2006 trouvant que l'Église Épiscopale ne condamne pas assez sévèrement l'homosexualité.

Au Yémen, l'homosexualité est illégale, en accord avec la loi de la charia. La punition va de la flagellation à l'exécution.

En Mauritanie, la charia est en application. Le code pénal stipule depuis 1983 que tout adulte pris pour avoir eu « un acte non naturel » avec un autre du même sexe est condamné à mort et exécuté par lapidation.

Même au [Liban, des exactions policières](#) ont eu lieu, certaines avec des arrière-pensées politiques ou sécuritaires. On a imposé un examen médical à des jeunes suspects d'homosexualité simplement à la vue de leur morphologie « délicate » ou de leur caractère efféminé. Obliger un jeune à subir un examen dégradant avec introduction d'un rectoscope dans l'anus n'est-il pas assimilable à un viol ?

Revenons au Koweït. Si cet émirat a à sa disposition des médecins pour pratiquer des examens cliniques sur des personnes non consentantes, c'est que ces praticiens n'ont aucun respect de la déontologie médicale. De plus, cherchent-ils à « calibrer » un anus ? Comment peuvent-ils affirmer les causes de fissures diagnostiquées avec ou sans rectoscopie ? Tous les médecins légistes reconnaissent que les rapports homosexuels consentants ne laissent aucune trace. Parfois on

trouve des lésions chez des personnes qui n'ont eu aucune relation homosexuelle. En cas de viol où l'on trouve des stigmates de violences et parfois du sperme, ce type d'examen est autorisé et accepté par la victime car il s'agit d'un examen médico-légal.

Il faut rappeler que les accords internationaux et les lois internationales impliquent le respect de la liberté de l'individu, de sa spécificité, de sa vie personnelle et par conséquent ils interdisent de le soumettre au diagnostic d'homosexualité, comme le rappelle HRW (Human Rights Watch).

Une réunion des pays islamiques à Amman le 11 novembre 2013, destinée à modifier le programme de la main-d'œuvre migrante, devrait concrétiser ce projet de loi koweïtien qui impose l'examen clinique à toute personne afin d'éliminer les homosexuels qui ne répondent pas à la doxa de l'islam. Cela nous rappelle, encore une fois, que les droits de l'homme ne peuvent être respectés sous la gouvernance de la charia.

Si l'on veut faire de l'humour, doit-on imaginer que les hommes politiques occidentaux, les expatriés, les footballeurs etc. ... vont subir cet examen avant de mettre le pied sur le sol de la vertu islamique avant les entretiens, le travail, les matchs ? Et, par mesure de réciprocité, ne devons-nous pas imposer aux musulmans étrangers arrivant sur notre sol ces mêmes examens pour nous mettre au diapason de la vertu islamique ? N'avons-nous pas, nous aussi, à protéger notre société ?

Bernard Dick

